

Epreuves de référence	Dates	Critères de sélection	
Universiades CHANGCHEON (KOR)	01 au 12 août 2027	- Les 4 au regard des épreuves sélectives par le Comité de sélection.	
Jeux Européens ISTANBUL (TUR)	20 au 27 juin 2027	- La 1 ^{ère} du classement sélectif. - Les 3 autres titulaires + R1 & R2 par le Comité de sélection.	
Championnats du monde TASHKENT (OUZ)	21 au 28 juillet 2027	- La 1 ^{ère} du classement sélectif. - Les 3 autres titulaires + R1 & R2 par le Comité de sélection.	
Epreuves sélectives	Dates	Quotas	Critères de sélection
Coupe du monde Palma de Majorque (ESP)	12-15/11/2026	12	- Les 5 sélectionnées aux championnats du monde 2026 + R2 - Choix Commission
Coupe du monde Shanghai (CHN)	10-13/12/2026	12	- Les 5 sélectionnées aux championnats du monde 2026 - Choix Commission
Grand prix de Turin (ITA)	27-28/02/2027	12	- Les 5 premières du classement sélectif - Choix Commission
Coupe du monde Istanbul (TUR)	12-13/03/2027	12	- Les 5 premières du classement sélectif - Choix Commission
Grand prix Lima (PER)	27-28/03/2027	12	- Les 5 premières du classement sélectif - Vainqueur du CN de Melun - Choix Commission
Coupe du monde Hong Kong (HKG)	15-16/05/2026	12	- Les 5 premières du classement sélectif - Choix Commission
Epreuves non sélectives	Dates	Quotas	Critères de sélection
Coupe du monde Takamatsu (JAP)	16-18/10/2026	12	- Les 5 sélectionnées aux championnats du monde 2026 + R2 - Choix Commission
Coupe du monde Singapour (SIN)	15-16/01/2027	12	- Les 5 premières du classement sélectif - Choix Commission

Epreuves par équipes	Dates	Quotas	Critères de sélection
Coupe du monde Takamatsu (JAP)	18/10/2026	4	- Choix Commission
Coupe du monde Palma de Majorque (ESP)	15/11/2026	4	- Choix Commission
Coupe du monde Shanghaï (CHI)	13/12/2026	4	- Choix Commission
Coupe du monde Singapour (SIN)	17/01/2027	4	- Choix Commission
Coupe du monde Istanbul (TUR)	14/03/2027	4	- Choix Commission

Les stages nationaux sont une sélection fédérale, ils sont donc obligatoires. Tout manquement au stage devra être justifié de la manière suivante :

- En cas de blessure ou maladie, faire constater la blessure ou maladie par le médecin fédéral, ou le médecin des équipes de France jeunes.
- En cas d'examen scolaire ou universitaire, fournir la convocation de l'épreuve en question.
- En cas de force majeure personnelle (décès, maladie d'un proche etc...), prendre contact directement de l'entraîneur national de la catégorie.

Tout manquement à ces obligations peut faire l'objet d'un retrait de sélection en compétition internationale.

Les regroupements équipe de France (stages ou compétitions internationales) demeurent sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement fédéral.